

# Le Réveil Syndicaliste

ADMINISTRATION &amp; RÉDACTION

Rue Arsène-Leloup  
NANTES

ABONNEMENT ANNUEL : 1 fr. 75

L'émancipation  
des Travailleurs  
sera l'œuvre  
des Travailleurs  
eux-mêmes

Organe Officiel des Syndicats Ouvriers de Nantes et de la Région

(Rédigé et composé exclusivement  
par des Camarades syndiqués)

TÉLÉPHONE 5.88

Paraissant le 15 de chaque mois

## Résolution votée au Comité Confédéral National des 19 et 20 Septembre 1921

Le C. C. National rappelle que la décision du Congrès Confédéral de Lille avait pour but d'assurer le maintien de l'unité syndicale par le respect d'une discipline aussi indispensable à l'action qu'à la préparation de celle-ci ;

Soucieux avant tout d'assurer la liberté d'opinion dans toute son intégralité, le C. C. N. déclare que cette liberté ne peut trouver sa force et ses garanties que dans le strict respect des décisions et des principes définis par les Congrès ;

Que la réunion, au lendemain des assises confédérales, d'un Congrès de la minorité ayant pour but de renforcer l'organisation des C. S. R. sur des bases corporatives départementales et nationales, constituant ainsi avec des éléments confédérés une C. G. T. contre la C. G. T., est une démonstration formelle d'opposition irréductible à l'application des décisions prises ;

Que le fait de substituer à l'action et à la propagande des syndicats celles des Comités Syndicalistes Révolutionnaires, d'opposer à l'action et à la propagande des Fédérations celles des Sous-Comités fédéraux, a abouti à une désorganisation profonde des forces ouvrières qu'il serait puéril de dissimuler ;

Que cette besogne de déchirement et de dissociation est l'œuvre des C. S. R. qui, pour se justifier, invoquent abusivement la liberté d'opinion ;

Le Comité Confédéral National résolu à rechercher tous les moyens susceptibles d'assurer une collaboration utile de tous les éléments et de toutes les tendances à l'œuvre commune, affirme que cette collaboration dans l'unité n'est possible qu'avec la condamnation de l'organisation des C. S. R. responsables de l'impuissance actuelle ;

Donne mandat au Bureau Confédéral et à la C. A. d'exiger le respect rigoureux de la motion de Lille pour toutes les organisations affiliées qui ont le pouvoir d'exercer les sanctions légitimes en cas d'indiscipline constatée ;

En conséquence il précise :

Les organisations qui refusent de s'incliner devant les décisions prises et de coopérer à leur application se mettent délibérément en dehors de l'unité ouvrière. Ces organisations mettent la C. G. T. dans l'obligation d'admettre dans son sein leurs minorités qui acceptent les décisions des Congrès confédéraux.

Le Comité Confédéral National rappelle que la motion votée à Lille comporte les précisions suivantes :

1° La liberté d'opinion au sein de la C. G. T. a toujours été et reste pleine et entière, sans aucune limitation ni restriction. Les manifestations de cette liberté ne peuvent donner lieu à aucune sanction syndicale ;

2° Mais la C. G. T., étant avant tout l'organisation de combat de la classe ouvrière, ne peut remplir son rôle essentiel qu'à la condition qu'un minimum de discipline soit observé dans l'action ;

Cette discipline consiste dans le respect des décisions prises, dans les conditions statutaires, par les divers organismes syndicaux tant nationaux qu'internationaux ;

Tout manquement à la discipline dans l'action peut donner lieu à des sanctions allant jusqu'à l'exclusion ;

3° Les organismes syndicaux ne peuvent adhérer, sans manquement à la discipline, à un groupement extérieur au syndicalisme ; soit philosophique, soit politique. En particulier, ils ne peuvent adhérer aux C. S. R. ;

4° L'unité syndicale, plus indispensable aujourd'hui que jamais, ne peut subsister que dans la courtoisie des discussions et des critiques et dans le respect mutuel des militants.

## Les REVENDICATIONS OUVRIÈRES exposées devant le Président du Conseil

En présence du chômage qui sévit dans le département et qui menace de s'aggraver par suite de la réduction de certaines commandes, l'U. D. a pensé qu'elle ne pouvait laisser le Président du Conseil ignorer cet état de choses et qu'il était de son devoir, dans l'intérêt des travailleurs, d'appeler son attention sur cette situation qui n'a que trop duré et, en même temps, lui signaler d'autres revendications qui peuvent être réalisées de suite et dont le monde du travail attend impatiemment qu'elles entrent dans le domaine de la réalité.

La délégation, présentée par notre camarade Gautier, conseiller général, était composée des camarades Blancho, secrétaire de l'U. D. ; Hervé, Le Gallo, Cerviers, des syndicats de Saint-Nazaire ; Le Berre, Masson, Démoré, de l'U. L. de Nantes ; Pascal, de l'U. L. de Châteaubriant ; Davesne, secrétaire du Syndicat des Métallurgistes de Couëron ; Berthot et Bastet, du Syndicat des Cheminots de Nantes-Légé-Rocheservière, et des cama-

rades Mario et Cochard, du Comité de Défense des Mutilés du Travail.

Le camarade Blancho, après avoir expliqué la situation présente, remit les revendications suivantes au Président du Conseil, que celui-ci promet d'examiner sans retard :

### A Monsieur le Président du Conseil

MONSIEUR,

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur la situation douloureuse du chômage qui sévit actuellement dans le pays, notamment dans l'industrie des Constructions navales.

Notre département, qui vit en grande partie de cette industrie, connaît déjà depuis plusieurs mois le chômage.

Des remèdes doivent être apportés à cette situation qui plonge dans la misère des centaines d'ouvriers et leurs familles, surtout en raison de la période d'hiver dans laquelle nous allons entrer.

Les secours de chômage ne sont pas une solution, ce que les travailleurs réclament c'est du travail.

Actuellement, voici la situation :

**A DONGES.** — A la Compagnie Occidentale des produits du pétrole, où il a été monté de grands réservoirs pour le pétrole, essence, mazout, il y a un chômage de 75 à 80 0/0.

**A PAIMBŒUF.** — Aux Ateliers de Constructions métalliques, où il était employé il y a un an 110 ouvriers, actuellement 75 sont occupés. A la Corderie Delhomme, 50 0/0 de chômage.

**A COUËRON.** — A la Fonderie de Cuivre, nouvelle usine, on fait cinq jours de travail par semaine. Le personnel, qui était de 1.300, est passé à 900. Il y quelques mois, s'était ouvert dans cette ville un chantier de constructions navales où était employés 3 à 400 ouvriers. Le 11 juillet, ce chantier fermait et licenciant tout son personnel.

**A TRIGNAC.** — Aux Usines métallurgiques de la Basse-Loire, fabrique de tôles, rails, aciers pour chaudières et constructions navales, il est employé en période normale 3.500 ouvriers environ. Il n'en reste actuellement que 1.200 et ceux-ci ne travaillent que huit jours par quinzaine.

**A CHATEAUBRIANT.** — A la Fonderie Franco, personnel réduit d'un tiers. Maison Huard, fabrique d'appareils agricoles, personnel réduit d'un quart.

Dans le bâtiment, travail très réduit.

**A BASSE-INDRE.** — Les effectifs sont réduits de 2.190 à 1.280.

**A NANTES.** — Le personnel des Chantiers de la Loire, de Bretagne, la Compagnie Générale de

Construction de Locomotives, les Chantiers Dubigeon, les Etablissements Brissonneau, les Acieries Nantaises, les Ateliers et Forges de Nantes, était de 12.000 ouvriers. Ce chiffre est tombé actuellement à 9.000.

Dans la corporation des dockers, il y a un an était employé 1.800 à 2.000 ouvriers. Actuellement, ce chiffre varie entre 100 et 450.

Dans la corporation du bâtiment, le travail est extrêmement réduit.

**A SAINT-NAZAIRE.** — Aux Chantiers de l'Atlantique, aux Chantiers de la Loire, Ateliers des Forges de l'Ouest, le personnel était de 7.200 environ. Il est actuellement de 5.000.

Dans la corporation des dockers, le chômage est presque complet depuis février, ce qui représente un millier de chômeurs.

Il n'est question dans cet exposé que des grands chantiers, les ateliers de moyenne et de petite importance ont subi des réductions d'effectifs du même ordre de grandeur.

En ce qui concerne les constructions navales, nous vous rappelons les démarches entreprises pour le vote de 150 millions de francs de crédits demandés par M. le Sous-Secrétaire d'Etat de la Marine marchande, en suspens devant la Commission des finances du Sénat, et susceptible de mettre en chantier la construction de cargos et paquebots.

Nous vous rappelons aussi qu'il est inséré dans les clauses du Cahier des Charges de la Compagnie Transatlantique l'obligation de mettre en chantier deux paquebots du type du "PARIS".

Les tôles, cornières nécessaires à ces constructions pourront être commandées à Trignac. Nous vous rappelons également que M. le Ministre des Travaux publics avait promis, lors d'une dernière délégation à Paris, l'étude d'une commande de rails pour les Usines de la Basse-Loire.

En ce qui concerne la corporation des dockers, à Saint-Nazaire, nous nous permettons de vous signaler qu'au moment où des millions d'êtres humains ont en Russie besoin de pain, qu'il existe dans plusieurs magasins des milliers de tonnes de blé et ce, depuis plusieurs mois.

L'expédition de ce blé vers ceux qui en ont besoin permettrait, en outre, de fournir un travail actif aux dockers et ferait reprendre le trafic maritime.

Nous vous rappelons également le vœu émis par les Chambres de Commerce de Nantes et Saint-Nazaire en ce qui concerne l'exportation de denrées coloniales.

Nous sommes aussi les interprètes de nos camarades fonctionnaires pour protester contre la suppression des 720 francs d'indemnité de vie chère, à l'heure où rien dans le coût de la vie ne justifie cette diminution.

Nous insistons pour la réintégration des camarades cheminots frappés à la suite des événements de mai 1920.

Pour les cheminots des chemins de fer secondaires, nous demandons l'application de la retraite, acceptée déjà par la Commission sénatoriale des Chemins de fer.

Après cet exposé de la situation du chômage, la loi de l'impôt sur les salaires ne peut être appliquée, alors que la situation des ouvriers est déjà précaire et que les salaires ne peuvent être considérés comme des revenus.

En ce qui concerne nos camarades mutilés du travail, nous vous rappelons votre lettre du 7 mai dernier, comme suite à la lettre de M. le Ministre du Travail du 27 avril, donnant l'assurance que cette question viendrait en discussion au Sénat au cours de mai 1921.

Et comme toutes les organisations ouvrières de ce pays, nous réclamons, comme une simple mesure de justice, l'amnistie pleine et entière pour tous nos camarades emprisonnés.

### L'AVEU :

#### Pourquoi la paix définitive est si longue et si pénible à établir ?

J. de Pierrefeu, dans son ouvrage du *G. Q. G. Secteur I*, dévoile la mentalité des chefs militaires à laquelle nous sommes redevables de la paix précaire et du désarmement difficile et tardif de l'Allemagne. Il parle en ces termes de l'armistice accordé aux Allemands le 11 novembre :

« J'attire aussi l'attention sur ce mouvement de cœur spontané qui leur (à Foch et à l'Etat-major) faisait accorder aux Allemands les honneurs de la guerre, c'est-à-dire leur laisser armes et bagages. Le maréchal Foch, comme tous les officiers de métier, quels qu'ils soient, pensèrent de même. Un commandant de son Q. G. nous raconta la scène au cours de laquelle le maréchal avait dit : « Les Boches, bons soldats, se sont bien battus, on laissera subsister leur armée ; les Autrichiens, des *salopards*, désarmement général pour eux. » Cela, c'est une idée de soldat, une survivance de la vieille courtoisie des champs de bataille, apprise dans l'histoire militaire, transmise d'âge en âge depuis les croisades et dont il est bien difficile de se défendre. Seuls, des civils prudents pouvaient avoir l'idée de désarmer l'ennemi. Un soldat ne craint pas de laisser son adversaire armé, quand il l'a vaincu. N'est-il pas toujours là pour le combattre s'il recommence à attaquer ? Car si les nations se sont mises en guerre pour tuer la guerre, aucun officier de carrière ne pense qu'on peut la tuer. Il n'y a pas là de quoi s'indigner, et cela semble indiqué par la nature même des choses. D'ailleurs, leur croyance en la guerre éternelle n'est-elle pas plus juste au fond que nos illusions sur la fraternité universelle ?

» Pourtant, je vis un moment le souci régner dans l'âme du 3<sup>e</sup> bureau. La révolution venait d'éclater en Allemagne, les souverains dans la tempête perdaient un à un leurs trônes, les idées de liberté et de fraternité semblaient devoir régner dans le pays le plus hiérarchisé du monde. On annonçait l'avènement de la république socialiste. Est-ce que, par hasard, c'était le commencement de l'âge d'or prédit par les rêveurs tant moqués, la fin des conflits guerriers, la suppression des armées permanentes ? J'ai vu nos camarades préoccupés. Ils disaient que c'était infiniment dangereux, cet écroulement de tout un ordre social fortement organisé, que dans ce contre-poids la France, toujours retenue dans son désir de tenter les expériences humanitaires par le péril d'outre-Rhin, allait connaître le déchaînement d'un idéalisme sans frein. Ils n'avaient pas tort, assurément. Ceux qui pensèrent ainsi en France sont innombrables. Nous ne sommes pas mûrs pour l'âge d'or, nous préférons de beaucoup le maintien de l'ordre, que de voir monter à l'horizon le soleil de la fraternité, non moins sanglant, non moins accompagné de deuils et de ruines, mais aggravé de l'anarchie. » (pp. 236-238).

En d'autres termes : 1<sup>o</sup> L'Etat-major faisait marcher les soldats soi-disant pour tuer la guerre, mais espérait bien, au contraire, pouvoir la perpétuer. — 2<sup>o</sup> C'est à lui — nous le savions déjà, mais beaucoup l'ignorent encore — que nous

avons dû le non-désarmement de l'Allemagne, car il voulait se réserver le plaisir de pouvoir plus tard la battre encore. — 3<sup>o</sup> La révolution allemande a peiné et inquiété fortement l'Etat-major, car elle aurait risqué de supprimer désormais toute crainte de guerre et d'amener en France le règne de la vraie démocratie. Etonnons-nous, après cela, que notre gouvernement n'ait rien fait pour la favoriser, ait repoussé Kurt, Eisner, Fernau, etc.

O Wilson, comme ton noble cœur a dû être déchiré de voir à quelle incompréhension tu te heurtais en France, dans ce pays dont tu estimais tant le courage, mais que tu as trouvé aveuglé, égaré par des hommes d'un autre âge ! Et c'est toi qu'on a l'impudence d'accuser des insuffisances, des ménagements *voulus* — pour perpétuer cette horreur des horreurs : la guerre !

Ed. D.

(De *La Paix par Le Droit*).

## Pour les Gars du Nord

**Des milliers de travailleurs sont en grève pour défendre leurs salaires. Le devoir de tous les travailleurs est de les soutenir pécuniairement et moralement.**

## L'offensive patronale contre les salaires

### La Grève de Basse-Indre

Depuis décembre 1920, les ouvriers et ouvrières des Forges de Basse-Indre subissaient un chômage intense, et ce fut le moment que choisit la Direction pour imposer une diminution de salaires à ses ouvriers, que le chômage avait déjà réduit à la misère.

C'est le 27 août qu'elle notifiait cette réduction de salaires et laissait prévoir que d'autres suivraient ; elle invoquait, pour justifier cette mesure inhumaine, des nécessités commerciales et aussi son vif désir de remédier à la crise de chômage dont souffraient les ouvriers.

Malgré les démarches successives du Syndicat et la protestation signée de 800 travailleurs, elle passait outre et opérait les retenues annoncées.

Cependant nos camarades se ressaisissaient et, devant le refus formel de rapporter cette mesure, la grève était votée et rendue effective dès le lundi matin 3 octobre.

Au cours des entrevues qui eurent lieu dans le courant de la semaine, entre le Comité de Grève et la Direction des Forges, des concessions successives furent faites par cette dernière ; un accord était signé entre les deux parties, le dimanche 9 courant.

Aux termes de cet accord, la diminution des salaires, qui était de 10 % sur tous, était ramenée à 4 1/2 environ, étant entendu que les petits salaires ne subiraient aucune réduction, et ce avec effet rétroactif à partir du 1<sup>er</sup> septembre, date où avait été appliquée la retenue de 10 % ; l'indemnité de vie chère serait maintenue, aucune sanction ne serait prise pour faits de grève.

Tels sont, dans les grandes lignes, les résultats obtenus par les métallurgistes de Basse-Indre, grâce à l'union, à la confiance mutuelle qui n'a cessé de régner pendant toute la durée du conflit.

Mais on ne saurait trop les mettre en garde sur ce qu'il adviendrait de cette victoire, s'ils ne comprenaient l'impérieuse nécessité qu'ils ont de rester plus que jamais unis, au lendemain de cette

victoire d'une réelle importance, afin de renforcer encore leur organisation syndicale. conserver les avantages acquis et en conquérir d'autres.

Et vous, travailleurs non syndiqués, comprendrez-vous enfin qu'en restant en dehors du Syndicat, vous servez les intérêts de vos exploités au détriment des vôtres mêmes ?

Comprendrez-vous qu'il est immoral de bénéficier des avantages arrachés au patronat au prix d'énormes sacrifices de tout ordre par vos frères de misère alors que vous ne faites rien pour participer à la lutte ? et que votre devoir, votre intérêt vous commandent de rallier l'organisation syndicale que, trop longtemps, vous avez ignorée ou que vous avez désertée.

Disons, pour terminer ce compte rendu succinct, qu'un concert improvisé par la Société sportive locale avait réuni dans une vaste prairie les grévistes et leur famille. A l'entr'acte, plus d'un millier d'auditeurs applaudirent le camarade Crémet qui, dans un exposé vibrant, convia les ouvriers à rejoindre leur syndicat et à entrer dans leur Parti de classe. Il les invita aussi à adhérer à la coopérative, leur rappelant que celle-ci avait mis à leur disposition des locaux et livré ses denrées avec un rabais sensible. Il salua au passage les héros de la Révolution russe.

Pour terminer, Rochet, secrétaire de l'U. L. de Nantes, évoqua la guerre menaçante et rappela aux mères la nécessité d'inspirer à leurs enfants la haine de la guerre.

Enfin, Dubuisson, secrétaire du syndicat, lut aux acclamations de la foule, le nouveau contrat que venait de signer la direction des Forges.

L'Internationale jaillit et une manifestation spontanée porta dans les rues de Basse-Indre une multitude enthousiaste.

\* \*

### Celle des Granitiers

La grève des granitiers de Nantes déclenchée pour des raisons que nous avons exposées ici, refus de travail aux pièces et de la diminution des salaires se poursuit sans de notables changements, cependant les patrons ont fait quelques concessions, mais ne peuvent donner satisfaction aux grévistes qui sont décidés à poursuivre la lutte aussi longtemps qu'il sera nécessaire. Ainsi donc, si les patrons désirent une entente, il faudra qu'ils fassent de nouvelles concessions.

En attendant, le devoir de toutes les organisations est d'aider dans toute la mesure du possible les camarades granitiers qui luttent sans défaillance depuis **cinq mois**.

ROCHET.

## Aux Ouvriers du Port !

1<sup>er</sup> Mai 1920 - Octobre 1921

Camarades, réfléchissez bien en comparant ces deux dates :

Le 1<sup>er</sup> mai 1920 représente l'organisation syndicale maîtresse du port, et avec laquelle le patronat devait compter. A ce moment, votre maxime était : « Tous pour un, un pour tous. »

Vous aviez maintes et maintes fois, dans vos réunions générales, donné mandat aux différents délégués partant dans les Congrès, que la C. G. T. pouvait compter sur vous et, qu'au moindre appel de celle-ci, vous étiez prêts à suspendre tout trafic sur le port.

Votre solidarité, vous l'avez montrée et

donnée pleine et entière, pendant la Grande Grève de mai 1920. Mais . . . Depuis cette date, la division rentra dans nos rangs. Après les mois de juin, juillet, où le travail abonda sur le port, le chômage fit son apparition, et nombreux d'entre vous, prétextant le manque de travail, délaissèrent l'organisation syndicale.

Nos camarades de Roche-Maurice et de l'Usine-Brûlée, plus conscients, firent l'impossible pour faire tenir le syndicat qui leur était si cher.

Et tous les jours j'entends vos réflexions : Vous enviez la solidarité et la camaraderie qui existent parmi eux. Il ne tient qu'à vous, camarades de Nantes, d'en faire de même ; mais, pour cela, cessez ces divisions entre vous, et rappelez-vous que seul, le patronat, profite de cet état de choses.

Avez-vous réfléchi au danger résultant de votre inaction ? Ne voyez-vous pas de tous côtés l'offensive se déchaîner contre les salaires ? Toutes les améliorations que vous avez si péniblement obtenues, allez-vous les laisser disparaître peu à peu sans un geste de révolte ? Et la journée de 8 heures, conquise après trente années de luttés, et donnée à la classe ouvrière dans un moment de peur, devant la force de celle-ci, la laissez-vous reprendre ? . . .

J'ose espérer que non ! Vous allez vous ressaisir de suite, rejoindre les rangs que vous avez désertés, et alors, tous bien unis, nous pourrons attendre de pied ferme les demandes de diminutions de salaires.

Le moment n'est plus de se plaindre, il est à l'action, et n'oubliez pas surtout, camarades, que seule « l'Union fait la Force ».

R. LE BERRE.

## Là, hélas ! nous sommes les premiers !

Il résulte des documents publiés par le Ministère de la Guerre que les effectifs des armées des pays d'Europe se déterminent ainsi qu'il suit :

Autriche . . . . .	30.000
Belgique . . . . .	105.000
Bulgarie . . . . .	33.000
Tchéco-Slovaquie . . . . .	147.300
Danemark . . . . .	15.400
Finlande . . . . .	35.000
FRANCE . . . . .	<b>809.652</b>
Allemagne . . . . .	100.000
Grèce . . . . .	250.000
Hongrie . . . . .	35.000
Italie . . . . .	300.000
Pays-Bas . . . . .	21.400
Norvège . . . . .	15.400
POLOGNE . . . . .	<b>600.000</b>
Portugal . . . . .	30.000
Roumanie . . . . .	15.000
Espagne . . . . .	190.750
Suède . . . . .	56.200
Suisse . . . . .	200.000
Serbes-Croates et Slovènes . . . . .	200.000

Ajoutons que :

L'Angleterre a 200.000 hommes de troupes ;  
Les Etats-Unis 190.432.

La gloire d'être la nation la plus forte du monde nous coûte annuellement à peu près 8 milliards.

La Société des Nations n'a pas un homme, pas un fusil.

(Du Progrès Civique).

## ORDRE DU JOUR

voté à l'unanimité

par la Commission Administrative de l'Union Départementale

« La C. A. de l'U. D., réunie le samedi 27 août, approuve le Secrétariat pour l'organisation de la propagande dans le département ;

» Approuve également le programme tracé pour la constitution d'autres syndicats, et pour l'intensification de la propagande en général dans le cadre des décisions de congrès ;

» Se félicite du succès obtenu par les manifestations et réunions organisées le même jour et à la même heure, pour protester contre l'intensification du chômage, et donne mandat au Bureau de continuer l'action engagée ;

» Considérant que cette propagande et cette action ne donneront de résultats positifs qu'autant qu'une confiance et une discipline librement consenties régneront au sein des organisations syndicales et envers les militants ;

» La C. A. réprovoque la campagne de division et d'obstruction systématique qui, si elle devait continuer, n'aboutirait qu'à la disparition des effectifs syndicaux ;

» La C. A. déclare que chacun doit s'incliner devant les décisions de la majorité (ce qui n'empêche nullement le droit de libre discussion) et n'avoir comme but que la lutte contre l'ennemi commun ;

» Ceux qui ne tiendraient pas compte de ce rappel à la discipline, qui se dresseraient contre les décisions prises, mettront leurs auteurs en dehors de l'organisation.

» BLANCHO. »

Nota. — Cet ordre du jour a été voté à l'unanimité, moins 2 abstentions, par les délégués au C. G. de l'U. L. de Nantes, dans sa réunion du 20 septembre dernier.

P.-S. — Le Secrétariat rappelle aux syndicats la circulaire du 3 juillet 1921, tendant à renseigner l'U. D. sur les principales luttés, accords, actions, etc., engagés par votre organisation, ainsi que sur la situation économique de votre localité ou profession.

### Une loi relative à la saisie-arrêt sur les petits salaires et petits traitements

Le « Journal officiel » du 30 juillet 1921 a publié le texte d'une loi en date du 27 Juillet, modifiant les conditions dans lesquelles peuvent être saisis ou cédés les petits salaires ou petits traitements des ouvriers et employés, telles qu'elles étaient déterminées jusqu'ici par les articles 61 à 73 du livre premier du Code du travail.

Aux termes des dispositions en vigueur, les salaires des ouvriers et gens de service n'étaient saisissables que jusqu'à concurrence d'un dixième, quel que fût le montant de ces salaires. Les traitements et appointements des employés, commis ou fonctionnaires n'étaient saisissables dans la même proportion que lorsqu'ils n'excédaient pas 2.000 francs par an. Les salaires et traitements ne pouvaient être cédés que dans la mesure d'un autre dixième.

La nouvelle loi stipule qu'aussi bien pour les ouvriers et gens de service que pour les employés ou fonctionnaires, les salaires et traitements ne sont désormais saisissables et cessibles que

jusqu'à concurrence du dixième, si leur montant ne dépasse pas 6.000 francs par an. Elle spécifie, en outre, qu'on ne doit pas comprendre dans ce chiffre les allocations ou indemnités pour charges de famille, lesquelles sont insaisissables.

Toutefois, ces restrictions ne s'appliquent pas aux cessions et saisies effectuées pour le paiement des dettes alimentaires envers les ascendants dans le besoin, le conjoint ou les enfants, prévus par le Code civil, ni à celles qui sont faites en vertu de la loi du 13 juillet 1907 relative à la contribution des époux aux charges du ménage.

En ce qui concerne la cession des salaires et traitements, la loi contient une nouvelle disposition aux termes de laquelle cette cession ne peut être consentie que par une déclaration souscrite par le cédant en personne devant le greffier de la justice de paix de sa résidence.

D'autre part, la procédure de saisie-arrêt est modifiée notamment en ce sens qu'elle ne peut être faite, même si le créancier a titre, qu'après un essai de conciliation devant le juge de paix de la résidence du débiteur.

(Journal officiel, 30-7-21.)

## Pour "l'Humanité"

Il ne serait jamais venu à notre idée de polémiquer autour de la manifestation qui a eu lieu à Nantes, le jeudi 29 août, devant la maison Riom, pour protester contre la fabrication de grenades.

Mais l'*Humanité* de lundi en donne une version qu'il est nécessaire de préciser. Elle écrit :

« C'est la Fédération Communiste qui, la première, sut, dans son journal, dénoncer la fabrication criminelle et réclamer des organisations ouvrières les sanctions indispensables. »

Ceci est faux. Quelques dates suffiront à le prouver. Le *Mercredi 14 Septembre*, nous étions à Nantes avec Blanchard ; les camarades du Conseil Syndical des Métaux nous mettent au courant de la fabrication des grenades.

Le *Jeudi 15*, d'accord avec Demoré, secrétaire des Métaux de Nantes, nous nous mettons d'accord pour rédiger une affiche : « A la Population Nantaise », que nos lecteurs connaissent, puis il est décidé qu'une réunion des ouvriers de la maison Riom aurait lieu et que, si elle ne donnait pas de résultat, une manifestation publique serait organisée.

C'est exactement ainsi que cela s'est passé.

La feuille communiste, le *17 Septembre*, disait : « Le bruit court avec persistance que la maison Riom fabrique des grenades. Nous attendons un démenti des patrons, etc. »

Or, le *17 Septembre*, l'affiche citée plus haut était collée sur les murs de Nantes (signée Blanchard et Demoré) et paraissait dans le *Travailleur*.

Nous n'avons donc pas attendu les indications de la Fédération Communiste pour faire notre devoir.

D'ailleurs, quand nous aurons des leçons d'antimilitarisme à prendre, ce n'est pas auprès du Secrétaire de la Fédération Communiste, adjutant de coloniale, 18 ans de service, médaillé militaire, que nous irons les chercher.

Si le Secrétaire de la dite Fédération n'avait pas envoyé à l'*Humanité* de telles affirma-

tions, contraires à la vérité, cette mise au point n'aurait pas eu lieu.

En tout cas, nous félicitons tous les ouvriers de Nantes d'avoir répondu à l'appel de l'Union Locale, et j'espère bien qu'ils y répondront en toutes circonstances avec autant d'ensemble.

F. BLANCHO.

## Une Infamie

Au cours de la tournée de propagande dans les centres métallurgistes que fit le camarade Blancho, secrétaire de l'U. D., avec le concours du camarade Blanchard, secrétaire de la Fédération des Métaux, une infamie fut commise à Trignac. Dès leur arrivée dans cette localité, nos camarades pouvaient lire l'affiche dont le texte suit :

### TRAVAILLEURS, MÉFIEZ-VOUS

des Syndicalistes traîtres qui vous ont VENDUS dans le passé, qui vous VENDRONT encore dans l'avenir, qui ont fait ASSASSINER la classe ouvrière pour une cause qui n'était pas la sienne. Ils vous ont TROMPÉS, MENTI, TRAHIS. Vous les CLOUZEREZ au PILORI de votre conscience.

Et, jetant un défi aux TRAITRES et aux EXPLOITEURS, vous viendrez vous ranger sous la bannière rouge de l'INTERNATIONALE REVOLUTIONNAIRE. — LE COMITÉ.

Nous ne demanderons pas aux auteurs du morceau quel but les anime. On se demande seulement de quoi peuvent bien être pétris les gens qui emploient de tels moyens et qui n'ont pas le courage d'en prendre la responsabilité.

Néanmoins, l'auteur fut connu et le Conseil syndical de la Métallurgie de Saint-Nazaire le convoquait le mardi 27 dernier, à seule fin de le mettre en demeure de faire la preuve des accusations portées.

Pour toute réponse, il se borna à déclarer que les termes de cette odieuse affiche ne visaient pas les militants de la région. Cependant elle fut posée seulement à Trignac et Saint-Nazaire. N'insistons pas sur cette reculade, le Conseil syndical n'en fut pas dupe et, pour clôturer le débat, l'ordre du jour ci-dessous fut voté à l'unanimité moins une abstention :

« Le Conseil syndical du Syndicat des Métallurgistes, réuni le Mardi 27 Septembre, salle de la Bourse du Travail, après avoir entendu Blanchard et Lebis, constate qu'aucune preuve des accusations lancées contre les militants n'a été apportée ;

« Réprochant la calomnie et l'injure, voue au mépris les auteurs de l'affiche et décide que leur place n'est plus au syndicat ».

Tous les militants sincères n'ayant d'autre but que la défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs groupés dans l'organisation syndicale, se réjouiront de la mesure d'assainissement prise par nos camarades métallurgistes de Saint-Nazaire.

R. ROCHET.

### RÉUNION GÉNÉRALE DES PERSONNELS CIVILS DES SERVICES DE LA GUERRE NANTES

De nouveau des compressions sont en perspective dans les divers services de la guerre et on agit, nous dit-on, — pour faire des économies — car nul ne doit ignorer le budget écrasant que

nous vaut chaque année l'entretien de notre bien trop formidable armée.

Il avait pourtant été dit, — et ceci sur tous les tons — que la victoire de nos armes serait pour nous un allègement du temps de service militaire, mais en ce temps nous n'en étions pas à une promesse près.

Or, pour en revenir aux choses qui nous intéressent tout particulièrement, c'est au nom des "ECONOMIES" qu'à nouveau on va sapper dans les rangs des gagne-petit et des ventres creux, ceux pour qui le salaire journalier est à peine suffisant pour l'entretien de la famille ; mais, de tout temps, n'est-ce pas celui-là qui paie ? Nous pouvons, sans craindre, dire : OUI. Alors, il est tout de même des moments où nous voudrions savoir à quoi cela tient.

D'abord, il est nécessaire de dire que nous comprenons de moins en moins cette persécution des licenciements ; en effet, nous constatons que, dans nos ateliers et nos services, nous y faisons un travail qui, de ce moment, devrait permettre des embauchages. Donc anomalie, « mais anomalie qui s'explique ».

En effet, nous savons, nous les manuels de ces établissements, que nous faisons du travail qui est un véritable supplice de TANTALE (Roi de Lydie) pour ces Messieurs de l'industrie privée, qui n'ont jamais désarmé depuis qu'ils ne font plus dans leurs ateliers la COUPE DES EFFETS MILITAIRES, ce qui était pour eux une large source de bénéfices ; et alors qu'arrivera-t-il si, chez nous, — malgré le travail que nous avons — on licencierait ?

CECI : Le travail restant en suspens, vite il faudrait le donner dans ces grosses maisons qui, pendant la guerre, ont pu faire de si larges bénéfices.

Mais oserait-on nous dire que, de cette façon, nous avons réalisé les économies tant annoncées au Ministère de la Guerre ? Il faudrait être bien naïf pour répondre QUE OUI, car point n'est besoin de dire qu'ordinairement ces trop importantes maisons ne se contentent pas de travailler pour un minime prix de revient.

Voilà ce que nous voulions faire connaître à l'opinion publique pour qu'elle puisse juger de quelle façon grotesque on fait un truquage savant d'un semblant d'économies.

Il est vrai qu'avec cette Chambre du 16 novembre il est permis de s'attendre à tout.

EN CONSÉQUENCE, camarades, sachons nous serrer les coudes plus que jamais si nous voulons donner l'impression que nous sommes conscients de la tâche qui nous incombe.

LE CONSEIL SYNDICAL.

### Lire et faire lire

## LE PEUPLE

Journal quotidien du Syndicalisme

S'y abonner. — Faire abonner les organisations ouvrières.

### Nouveau Tarif des Abonnements :

	1 an	6 mois	3 mois
Départements et colonies	46 fr.	24 fr.	12 50

Pour recevoir le PEUPLE pendant un mois

il Suffira de nous adresser 4 fr. 25

Le Gérant : R. ROCHET.

IMP. OUVRIÈRE, 115, COUBE, 26 bis. — NANTES